



Cercle du Silence du 16 mars 2023

NON à la double discrimination à l'encontre des femmes étrangères.

Dans quelques semaines, un nouveau projet de loi asile et immigration (*le 29ème en 40 ans !*) sera présenté au Sénat. Parmi les rares articles qui ne sont pas liés à des mesures répressives à l'encontre des personnes étrangères, le gouvernement prévoit deux mesures pour le moins contradictoires :

D'un côté, l'attribution, sous conditions, de titres de séjour aux personnes occupant des métiers dits "en tension". De l'autre, une amende administrative sanctionnant les employeurs de personnes sans-papiers.

Les femmes migrantes représentent plus de la moitié des personnes ayant quitté leur pays d'origine pour rejoindre la France. Elles sont pourtant les grandes absentes de ce texte de loi. En tant que femmes étrangères, elles sont en effet souvent cantonnées à des emplois qui ne font pas partie des métiers "en tension", peu rémunérateurs ou non-déclarés, qui fonctionnent dans des pans entiers de l'économie française à moindre frais.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit de justifier d'un niveau de français, sanctionné par un examen, le passage de la carte d'un an à la carte pluriannuelle ou la carte de 10 ans. Cette mesure va pénaliser particulièrement les femmes qui ont parfois été moins scolarisées dans leur pays et ont des difficultés à suivre des cours en France, souvent trop prises par l'éducation des enfants et les tâches matérielles.

Pour d'autres femmes ayant obtenu un titre de séjour en tant que « conjointe de », la situation peut devenir dramatique, le renouvellement de ce droit au séjour étant dépendant de la communauté de vie. Et perdre ce droit a des conséquences catastrophiques en termes d'autonomie, d'accès au travail, au logement, etc.

C'est ce qui est arrivé à Sihem

39 ans, algérienne, elle est arrivée en France en 2015. Après son divorce pour violences conjugales Sihem s'est retrouvée en situation irrégulière, harcelée par l'administration.
"J'ai perdu mon CDI. J'ai toujours payé mes impôts, mon loyer, mes factures à jour. Je ne comprends pas. On me dit de rentrer chez moi. Il faudrait que j'accepte la violence pour garder mes papiers."
Sihem ne peut pas retourner en Algérie. Aujourd'hui elle est obligée de travailler dans la restauration et de faire des ménages, sans être déclarée !

La situation de Sihem est celle de milliers de femmes immigrées, prisonnières d'un système qui les condamne à la vulnérabilité et la précarité. Avec la future loi asile et immigration, ce sera pire encore.

« On ne fait rien de mal. On vit juste notre vie » (Extraits La Cimade)

Prochain Cercle de Silence le jeudi 20 avril à 17h 30 Cours St-Louis.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Pacte Civique, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous.